Image not found or type unknown

Nos acheteurs nous attaquent car le mur coté voisin n'est pas end

Par **joel daniel**, le **07/12/2018** à **10:59**

bonjour j'ai vendu ma maison le 20 juillet 2018,2 semaines plus tard je reçois un ar de mon ancien voisin me demandant d enduire le mur de son coté,je répond que je ne suis plus propriétaire de ce fait il assigne nos acheteurs qui nous attaquent pour non conformite par rapport au plu,suis je obligée de faire les travaux sinon puis je juste réaliser un talloché gris alors que le mur ne m'appartient plus.Ils ont acheté en l' état mais leur avocat parle de non conformité
merci beaucoup

Par **Josh Randall**, le **10/12/2018** à **10:40**

Bonjour

Une déclaration préalable avait-elle été faite ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés